

10 Juin 2019

Édition 5, Numéro 6

Nouvelles de Val-Joli



Membres du conseil :

Maire : Rolland Camiré, P.22

Siège 1 : Sylvain Côté

Siège 2 : Philippe Verly

Siège 3 : Gilles Perron

Siège 4 : Raymond Côté

Siège 5 : Lise Larochelle

Siège 6 : Josiane Perron

Hôtel de Ville :

Nathalie Rousseau, DG, P.26

Marie-Ève Parr, insp., P.25

Audrey Ostiguy, adj., P.21

Pier Lacasse, resp. voirie, P.24

L'Hôtel de ville
sera fermé le
24 juin ainsi que
le 1^{er} juillet 2019



500, Route 249
Val-Joli, Québec
J1S 0E8

TÉLÉPHONE :
819 845-7663

**ADRESSES
ÉLECTRONIQUES :**
mairie@val-joli.ca
direction@val-joli.ca
secretariat@val-joli.ca
urbanisme@val-joli.ca
voirie@val-joli.ca
loisirs@val-joli.ca

Retrouvez-nous à l'adresse :

www.val-joli.ca



Facebook
Loisirs de Val-Joli

MOT DU MAIRE

Bonjour à tous,

La Municipalité est en appel d'offres pour le dossier d'aqueduc incluant une usine de surpression et le raccordement des propriétés de la route 249 et du rang 10. C'est là que nous connaissons les vrais coûts. Après l'ouverture des soumissions, le ministère nous indiquera le montant d'aide financière qui sera accordé pour le projet.

Pour le dossier du 621 route 143, le propriétaire du terrain a débuté les travaux de démolition. Les travaux doivent être complétés bientôt.

Les travaux dans les chemins de la Municipalité sont commencés, alors on aimerait que les automobilistes respectent la signalisation et les employés municipaux, car ils travaillent pour nous tous.

Rolland Camiré
Maire

PROGRAMME DE REMPLACEMENT - INSTALLATIONS SEPTIQUES

La procédure pour la mise en place du programme va bon train. Il ne reste que quelques étapes à franchir, car l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation est essentielle pour valider le programme. Les gens qui avaient déjà manifesté leur intérêt recevront dans la prochaine semaine une correspondance de la Municipalité incluant les exigences du programme et les formulaires à compléter.

Si vous n'aviez pas manifesté votre intérêt mais que vous désirez recevoir ces informations, vous pouvez me transmettre un courriel à direction@val-joli.ca en m'indiquant vos noms, adresse et numéro de téléphone.

Attention : si vous aviez fourni un estimé des travaux par le passé, vérifiez avec l'entrepreneur que l'estimé est toujours au même tarif, car il vous faudra fournir ce document.

Le formulaire d'inscription devra être complété et remis à la Municipalité au plus tard le 5 juillet 2019, accompagné de l'estimé de l'entrepreneur et du test de percolation.

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL 3 JUIN 2019

- La Municipalité a autorisé la signature de la permission de voirie avec le ministère des Transports pour finaliser la rue de l'Érablière.
- Le conseil a autorisé l'investissement de 60 000 \$ pour augmenter le diamètre de la conduite d'alimentation en eau potable et le bâtiment de surpresseur pour le projet de raccordement à l'eau potable du secteur de la Falaise, du Rocher et Thomas O'Donnell afin d'éviter des coûts dans le futur si un jour il y ajout d'une protection incendie.
- La Municipalité lance ses appels d'offres pour les travaux de raccordement à l'eau potable et construction d'un surpresseur ainsi que la surveillance et le contrôle qualité pour les citoyens de la route 249 et du 10^e rang.
- Deux projets de règlements sont déposés (lotissement pour ajouter les droits acquis) et (permis et certificats pour corriger une coquille concernant les panneaux photovoltaïques).
- Xavier Perreault a été embauché comme étudiant pour l'été 2019.
- Un montant de 100 \$ sera remise au Centre Régional le Bel Âge pour la Fête des Aînés.

MOT DE L'INSPECTRICE EN BÂTIMENT & URBANISME**Vous êtes résident du rang 12, Goshen, de la route 143 ou de la route 249?**

Votre résidence se trouve donc en bordure d'une route qui relève de la juridiction du ministère des Transports. Voici un bref résumé des travaux ou aménagement qui nécessitent soit une autorisation de la part du ministère, soit un aménagement ou une attention particulière de la part du citoyen :

- Construction, modification ou changement (asphalte, élargissement ou pose de tuyau) d'usage (résidentiel à commercial) d'une entrée privée nécessite **l'autorisation préalable du ministère des Transports**.
- Entretien des entrées privées et des fossés, le propriétaire doit maintenir le fossé longeant sa propriété en bon état et exempt de toute obstruction (On ne peut y jeter des résidus végétaux ou encore y déverser de la neige);
- Boîtes aux lettres (le citoyen doit s'adresser au centre de service le plus près, avant d'installer celle-ci);
- Clôtures, murets et éclairage (aucune de ces installations ne doivent être placées à l'intérieur de l'emprise du ministère);
- Abris saisonniers pour les écoliers (les abris doivent être installés dans l'entrée privée de la résidence et à l'extérieur de l'emprise. Pour ne pas nuire à la visibilité, installez l'abri du côté droit du conducteur qui quitte son entrée en s'engageant de l'avant);
- Abris d'auto saisonniers (Il est nécessaire que ces abris soient érigés en retrait de l'emprise routière);
- Affichage publicitaire (N'installez pas de panneau d'affichage dans l'emprise routière et si vous le faites sur votre terrain, assurez-vous de respecter les règles municipales à cet effet).



Il s'agit d'un résumé très sommaire des informations, il est **toujours préférable** de consulter le centre de services pour connaître l'ensemble des particularités de chaque projet. Pour des informations supplémentaires, vous pouvez consulter le site web à l'adresse suivante : <https://www.transports.gouv.qc.ca/fr/Pages/default.aspx> ou téléphoner au **Centre de service de Richmond** qui dessert le secteur au **819 826-6565**.

Sources : Pour être un bon voisin du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports

Dépliant des règles à respecter en bordure des routes pour les entrées privées, abris temporaires, boîtes aux lettres, clôtures, murets, éclairage.

Marie-Ève Parr, Inspectrice en bâtiment, environnement et agraire

TRAVAUX DE VOIRIE 2019**AVIS IMPORTANT**

Veuillez noter que durant la semaine du 10 au 14 juin, nous entreprendrons des travaux de changement de ponceaux dans le 14^e rang.

Merci pour votre compréhension.

Pier Lacasse, responsable de voirie

VENTES DE GARAGE

Selon notre règlement de zonage, les ventes de garage sont permises aux conditions suivantes :

- la vente doit avoir lieu sur un terrain occupé par un usage résidentiel;
- la vente doit être effectuée par l'occupant d'un logement situé sur le terrain où se déroule la vente;
- la durée de la vente est limitée à 48 heures;
- il est permis d'effectuer 2 ventes de garage par logement par année.



Ce permis est sans frais. Vous n'avez qu'à téléphoner à la Municipalité et à nous mentionner la date de la fin de semaine choisie pour votre vente de garage. S'il pleut au moment où vous auriez dû tenir votre vente de garage, vous n'avez qu'à nous téléphoner pour la reporter à un autre jour.

RAPPORT DU MAIRE AUX CITOYENS SUR LES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER 2018

Conformément à l'article 176.2.2 du *Code municipal du Québec*, le maire a présenté, lors de la séance du conseil du 3 juin 2019, les faits saillants qui ressortent des états financiers de la Municipalité de Val-Joli pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2018.

Réalisations 2018

L'année 2018 a été marquée par les investissements majeurs suivants :

- réfection d'une partie du rang 10 et travaux de scellement de fissures du rang 11
- agrandissement du bâtiment à la patinoire

Bien que le projet de raccordement d'aqueduc de la route 249 et du rang 10 n'a pas été en mesure de se réaliser en 2018, des sommes sont actuellement affectées pour sa réalisation et plusieurs dépenses non prévues pour des études et rapports exigés par les ministères afin de continuer le processus ont dû être défrayées en 2018 à même le budget de fonctionnement.

La taxation de 2018 a connu une baisse de taux de la taxe foncière vu qu'un nouveau rôle d'évaluation est entré en vigueur au 1^{er} janvier 2018.

D'autres réalisations ont marqué l'année 2018 : implantation des bacs pour matières organiques (bacs bruns), rampe d'accès extérieure à l'hôtel de ville et l'ajout de caméras de surveillance au Parc des Loisirs

Résumé de la situation financière

La Municipalité présente une bonne santé financière. Malgré un faible surplus de 18 668 \$ en 2018, des sommes sont présentement affectées pour les différents projets d'immobilisations en attente des autorisations des ministères. Un montant de 60 562 \$ a dû être affecté pour maintenir un équilibre budgétaire.

Le coût pour la Sûreté du Québec en 2018 représente 181 495 \$ et d'un montant de 182 436.10 \$ pour la Régie intermunicipale d'incendie de la Région de Windsor.

Des investissements de 428 875 \$ pour le réseau routier ont également été faits.

Rapport du vérificateur externe

Lors du dépôt des états financiers de l'exercice terminé le 31 décembre 2018, la firme Raymond Chabot Grant Thornton s.e.n.c.r.l., vérificateur de la Municipalité, a émis un rapport attestant que les états financiers consolidés de la Municipalité donnaient, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Municipalité de Val-Joli et des organismes sous son contrôle au 31 décembre 2018. Aucune réserve n'a été émise quant à une anomalie quelconque.

L'année 2018 s'est inscrite comme une année de continuité et de changement, tout en s'assurant que les dossiers actuellement en cours puissent continuer à cheminer.

Je remercie les membres du conseil pour leur implication pour leur mieux-être de la Municipalité ainsi que les employés pour leur travail auprès des citoyens de Val-Joli.

Rolland Camiré, Maire

JOURNÉE DE L'ARBRE ET DISTRIBUTION DE COMPOST



Notre journée de l'arbre s'est déroulée samedi le 25 mai au garage municipal. Comme à chaque année, nous avons distribué des arbres ainsi que du compost à nos citoyens. Nous voulons remercier l'Association forestière du sud du Québec qui a contribué en fournissant les arbres.



CAMPAGNE D'ÉCHANTILLONNAGE EAUX SOUTERRAINES

Dans le cadre du **Projet d'acquisition des connaissances sur les eaux souterraines (PACES) en Estrie**, cet été (juillet et août) une **campagne d'échantillonnage sans frais** sera effectuée sur des puits résidentiels dans la Municipalité.

Si vous possédez un puits et êtes intéressés pour faire analyser votre eau, vous pouvez contacter PACES Estrie afin d'obtenir des informations complémentaires et pour planifier une visite. Il s'agit **d'une analyse d'eau complète incluant plus d'une dizaine de paramètres** qui vous permettra d'en savoir plus sur l'eau de votre puits. Une **copie du rapport analytique vous sera transmise** dès que le laboratoire aura procédé à l'analyse de l'eau prélevée chez vous. <http://cogesaf.qc.ca/paces-estrie/> ou en communiquant au [819 864-1033](tel:819-864-1033).

PRÉVENTION DES INCENDIES



Conseil de prévention

La saison estivale arrive à grand pas, afin d'éviter qu'un désastre ne survienne sans prévenir, voici quelques conseils de prévention pour l'utilisation de votre BBQ en toute sécurité.

1. Lors de l'utilisation de votre BBQ :

- Ne jamais utiliser un barbecue à l'intérieur. Assurez une ventilation adéquate du lieu où se trouve l'appareil, et une évacuation efficace des produits de combustion. Les enceintes extérieures saisonnières de plus de 2 panneaux fermés ne fournissent pas une aération adéquate.
- Laisser un mètre (3 pi) entre le barbecue et toutes matières combustibles.
- Pour démarrer le barbecue : ouvrir le couvercle, ensuite le gaz, puis un des boutons de contrôle et actionner le bouton de démarrage.
- Vous ne devriez jamais actionner le bouton de démarrage plus de deux fois.
- Surveiller en permanence un barbecue en fonction. Afin d'éviter les brûlures, ne laisser personne s'amuser autour et ne le déplacer pas lorsqu'il est allumé.

- Éteindre l'appareil en fermant d'abord le robinet de la bombonne et ensuite, une fois la flamme éteinte, les boutons de contrôle.
- Après son utilisation, placer le BBQ loin d'une porte ou d'une fenêtre afin d'éviter l'infiltration de gaz dans la maison en cas de fuite.
- Ne pas laisser le BBQ dans un endroit frais et humide propice aux toiles d'araignées qui représentent un risque d'incendie.

2. Quoi faire si le barbecue prend feu ? :

- Fermer le robinet de la bombonne, si possible.
- Fermer le couvercle pour étouffer le feu.
- Composer le 9-1-1.

3. Gardez vos réservoirs de propane à l'extérieur de tous bâtiments. Placez les bouteilles de propane sur une base solide pour empêcher qu'elles ne tombent et se brisent. Évitez d'exposer les bouteilles au soleil.



Vincent Léveillé
Pompier /
Préventionniste
Régie Incendie de

CAMPAGNE DE SENSIBILISATION À L'HERBE À POUX



Les symptômes d'allergies saisonnières sont directement influencés par la quantité d'herbe à poux sur un territoire donné. Il existe des moyens très efficaces pour contrôler cette plante, le plus simple est de l'arracher.

L'herbe à poux atteint une hauteur moyenne de 70 cm. Sa tige, couverte de poils, est surmontée de feuilles d'un vert grisâtre, minces et étroitement découpées. Elles sont opposées à la base et alternent dans le haut. Le feuillage ressemble à celui de la carotte. Pendant le mois de juillet, la plante se garnit de petites fleurs vertes, parfois jaunâtres, regroupées en forme d'épi au sommet des tiges. À la fin juillet et au début d'août, les fleurs laissent s'envoler dans l'air des millions de grains de pollen dont la majorité voyagent dans un rayon de 1 km.

À quoi ressemble cette plante annuelle, responsable de l'inconfortable rhume des foins ? Elle a plutôt l'allure inoffensive et s'apparente à presque n'importe quelle mauvaise herbe. Voilà donc son atout : savoir passer inaperçue!

- Les feuilles sont très découpées, d'un vert uniforme des deux côtés.
- Les fleurs en épi sont d'un vert jaunâtre à l'extrémité de la plante.
- La tige est ferme, poilue et d'un vert grisâtre qui rougit à la floraison.
- Les racines sont courtes et faciles à arracher.

Comment se débarrasser de cette plante détestable ? Le plus simple est encore de l'arracher. C'est facile à réaliser puisqu'elle possède un système de racine peu développé. Mais attention! Il faut absolument effectuer l'opération en juin ou en juillet au plus tard, c'est-à-dire avant la floraison. Il est possible de diminuer la prolifération de cette mauvaise herbe, il suffit de :

- **Déraciner** cette herbe avant sa période de pollinisation (fin juillet, début août)
- Sensibiliser les gens de votre entourage
- Effectuer la coupe dans les terrains vagues et publics deux fois par année (mi-juillet et mi-août)
- Recouvrement du sol par des matériaux inertes tels du paillis ou des copeaux de bois

Implantation d'un couvert végétal compétitif: Utiliser des semences résistantes qui offriront une compétition végétative à l'herbe à poux (trèfle, gazon, etc.). *Pour plus d'informations, consultez le site de l'Association de la santé pulmonaire à l'adresse : <https://pq.poumon.ca/sante-pulmonaire/environnement/allergies-herbe-a-poux/>*

